

Conseil d'arrondissement du 20^{ème} du 4 décembre 2025

Vœu de l'exécutif relatif à la mémoire de Simone Syma Schloss, résistante exécutée le 17 juillet 1942

Exposé des motifs

Le Conseil d'arrondissement du 20e arrondissement rappelle qu'il est de son devoir de maintenir vivante la mémoire des résistantes et résistants ayant donné leur vie pour la liberté, et de faire connaître aux habitants du 20e l'histoire de celles et ceux qui ont grandi, vécu et combattu dans nos quartiers.

Simone (Syma) Schloss, née le 28 septembre 1919 en Pologne, arrive à Paris en 1924 avec sa famille. Elle grandit dans le quartier de Belleville, scolarisée notamment au collège Gambetta, et habite au 20 rue Dénoyez. Couturière, elle milite très jeune au sein des Jeunes Filles de France et du mouvement communiste.

Arrêtée une première fois en mars 1941 pour propagande communiste — la police soulignant alors en rouge dans ses dossiers qu'elle est « israélite » — elle est condamnée à huit mois d'emprisonnement par la Section spéciale de la cour d'appel de Paris, créée sur ordre des autorités allemandes.

À sa sortie de prison, elle rejoint la clandestinité et devient agente de liaison auprès du résistant catalan Conrado Miret i Muste, dirigeant de l'OS-MOI. Elle transporte et dissimule des armes dans un dépôt situé dans le 19e arrondissement.

En février 1942, le réseau est démantelé, Simone Schloss est arrêtée et livrée à la Feldgendarmerie. Après un procès-spectacle organisé à la Maison de la Chimie en avril 1942, elle est condamnée à mort par un tribunal militaire allemand. Contrairement à sa camarade Marie-Thérèse Lefebvre, dont la peine est finalement commuée, Simone Schloss n'obtient aucune grâce : les archives allemandes précisent qu'elle est considérée comme « pleinement juive » (Voll Jüdin).

Transférée sous statut Nuit et Brouillard en Allemagne, elle est exécutée par guillotine à la prison de Cologne, le 17 juillet 1942 à 5 heures du matin, à l'âge de 22 ans.

Le même jour, à Paris, avait lieu la rafle du Vel d'Hiv.

Son décès ne sera officiellement transcrit à l'état civil du 20e que le 7 novembre 1947. Elle a depuis reçu les mentions « Morte pour la France » et « Morte en déportation ». Le Service historique de la Défense l'a homologuée à titre posthume comme soldat de 2e classe.

Aujourd'hui, si son nom figure sur la plaque collective de la Maison de la Chimie, aucun signe public ne rappelle, dans le 20e, l'engagement et le sacrifice de Simone Schloss, alors même qu'elle y a grandi, milité et résisté.

D'autres résistantes exécutées en Allemagne, comme Olga Bancic, bénéficient d'un hommage public ; il serait juste que Simone Schloss, dont le parcours présente de nombreuses similitudes, reçoive une reconnaissance comparable dans l'arrondissement qui fut le sien.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil du 20e arrondissement émet le vœu :

1. Qu'un hommage public soit rendu à Simone Schloss, résistante FTP-MOI, morte pour la France à 22 ans ;
2. Que son nom soit attribué à une rue, une place, un équipement ou un espace public du 20e arrondissement, dans les meilleurs délais et en lien avec la Commission de dénomination des voies et espaces publics ;
3. Qu'une plaque commémorative soit apposée à proximité de son domicile d'avant-guerre (20 rue Dénoyez) ou d'un autre lieu significatif de son engagement dans le 20e arrondissement ;
4. Que la Ville de Paris et les services compétents associent les associations d'histoire, les chercheurs, les écoles de l'arrondissement et les habitants à cet hommage, afin de faire connaître la trajectoire exemplaire de Simone Schloss.